# CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

arrêté du 8 septembre 2023 et mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles

### Principe de non-discrimination

Je suis accompagné comme je suis avec mes différences

### Droit à un accompagnement adapté

Je suis accompagné selon mes besoins.
Mes besoins sont écrits dans mon Projet personnalisé

### Droit à l'information

J'ai le droit de recevoir et de comprendre les informations sur :

- ✓ Ce qui me concerne
- ✓ Mon établissement
- ✓ Mon accompagnement

### Droit de choisir

Je décide pour moi-même !
on m'explique bien avant de faire mon choix.

### Droit au changement

J'ai le droit de changer d'avis, de demander le changement de mes aides…
Ma demande doit être écrite et respecter la loi

### Droit au respect des liens familiaux

J'ai le droit de garder un lien avec ma famille , mes proches, par téléphone, en visites.
Ma famille peut participer à mon projet, à mon avenir.
C'est un juge qui peut limiter les contacts avec ma famille

### Droit à la protection

J'ai le droit au secret de mes informations personnelles, d'être protégé, par exemple :
- avoir un logement propre
- manger à ma faim
- être soigné

L'établissement assure ma protection

### Droit à l'autonomie

J'ai le droit de me déplacer librement par exemple :
Aller dans ma famille, faire des loisirs à l'extérieur, recevoir de la visite.
J'ai le droit d'avoir des effets et objets personnels

### Principe de prévention et de soutien

Avec mon accord, j'ai le droit d'être soutenu dans mes projets par les professionnels, par ma famille ou par mon tuteur.
Je suis soutenu aussi dans les moments difficiles de ma vie.

### Droits civiques

J'ai le droit d'être aidé par l'établissement pour connaitre :
- Mes droits
- Mes devoirs
- Mes libertés

### Droit à la pratique religieuse

J'ai le droit d'avoir une religion
J'ai le droit de ne pas avoir de religion
Je respecte aussi les idées de chacun

### Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis !
Les personnes doivent respecter :
- Mon corps
- Mes sentiments
- Ma vie privée et Mon intimité

MAISON DE RETRAITE DEPARTEMENTALE DE L'AISNE
EHPAD DE CREPY

Juin 2025

*Réf : AF DR DIR 06 V1*